



TROUSSE DE PRÉPARATION À L'HÉBERGEMENT



FAVORISER LA TRANSITION ENTRE LE DOMICILE ET UN
CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SOINS DE LONGUE DURÉE (CHSLD)

Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Fondation
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



1635, boul. Gouin Est
Montréal (Québec) H2C 1C2

Téléphone : 514.381.1841

Télécopieur : 514.381.1871

www.residence-berthiaume-du-tremblay.com

RÉDACTION

Fanny Andrieux, stagiaire de l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP)

Cette trousse de préparation à l'hébergement a été écrite en collaboration avec :

- Anna-Maria Bruno, Chef de programmes à la clientèle;
- Éline Clavet, Travailleuse sociale;
- Isabelle Comte, Chef d'unité;
- Karine Veillette, Directrice des services à la clientèle;
- Micheline Demers, Travailleuse sociale;
- Manon Ouellette, Directrice adjointe des services à la clientèle;
- Nicole Charest, Responsable de l'accueil et du service de bénévolat;
- Plusieurs usagers et proches aidants;
- Comité approche partenaire du Centre de Jour et de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay.

Nous remercions également nos partenaires du réseau de la santé qui ont participé aux échanges pour la création de la trousse.

MISE EN PAGE

Priscilla Schafer, Adjointe à la Direction des services à la clientèle

TROUSSE DE PRÉPARATION À L'HÉBERGEMENT

Résidence Berthiaume-Du Tremblay

Juin 2019, 1^{ère} édition

TABLE DES MATIÈRES

▪ INTRODUCTION	5
▪ FICHES EXPLICATIVES	7
• Les types d'hébergement et de services	9
• L'accès à l'hébergement en CHSLD	11
• Le choix de l'établissement	12
• Les ressources durant l'attente	16
• La préparation avant l'entrée en CHSLD	19
• L'admission en CHSLD	24
• Les visites auprès d'un résident	28
• Les étapes d'un changement de milieu de vie	30
▪ CONCLUSION	33
▪ BIBLIOGRAPHIE	34



LISTE DES ACRONYMES

- CHSLD : Centre d'hébergement et de soins de longue durée
 - CISSS : Centre intégré de santé et de services sociaux
 - CIUSSS : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
 - CLSC : Centre local de services communautaires
 - DMA : Directives médicales anticipées
 - MAH : Mécanisme d'accès à l'hébergement
 - OCCI / OEMC: Outil de cheminement clinique informatisé ou outil d'évaluation multi-clientèle
 - PII : Plan d'intervention individualisé
 - RAMQ : Régie de l'assurance maladie du Québec
-

MOTS CLÉS (dans le contexte de ce document)

- **La personne âgée** : Dans le présent document, la personne âgée fait référence à la personne qui envisage ou attend une place en Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD). Les CHSLD n'accueillent pas uniquement des personnes âgées. Toutefois, le choix des mots « personne âgée » est fait dans le but de rejoindre un plus grand nombre de personnes et d'alléger le texte.
 - **Le proche aidant** : La personne qui soutient la personne âgée.
 - **Le résident** : La personne qui est hébergée en CHSLD.
-

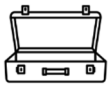
AVERTISSEMENT

La Résidence Berthiaume-Du Tremblay offre cette trousse afin de soutenir les familles au niveau du processus d'admission en centre d'hébergement et de répondre aux questions les plus fréquemment posées. Bien que les renseignements y figurant soient exacts et actuels en date de la publication, ils sont d'ordre général et, de ce fait, ne sont pas exhaustifs. Chaque situation étant uniquement façonnée par le contexte dans lequel elle se déroule, les services disponibles, les ressources accessibles et les besoins spécifiques de la personne âgée impliquée et de ses proches, l'information dans cette trousse ne couvre pas l'ensemble des cas possibles, mais vise plutôt à présenter un aperçu du processus général typique de préparation à l'hébergement. Pour de plus amples renseignements sur les services et les ressources disponibles dans votre communauté, nous vous invitons à joindre votre Centre local de services communautaires.

Cette trousse de préparation à l'hébergement, destinée à la personne aînée et aux proches aidants, a pour but **de faciliter la transition vers un nouveau milieu de vie**, le Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Par notre expérience auprès des personnes aînées et de leurs proches, nous avons constaté que le changement de milieu de vie est une décision complexe qui fait émerger de multiples émotions. L'adaptation peut parfois être difficile. Nous sommes convaincus que, si les personnes aînées et leurs proches peuvent mieux se préparer, la prise de décision vers un changement de milieu de vie, la transition et l'adaptation seront facilitées.

Conscients des questions soulevées et des difficultés rencontrées dans ce changement, nous souhaitons répondre aux interrogations les plus fréquentes et vous accompagner dans ce processus de réflexion et d'adaptation. Notre désir est de permettre à la personne aînée et aux proches aidants de maintenir un rôle actif dans ce processus de changement de milieu de vie, de faciliter l'adaptation et de favoriser une meilleure qualité de vie.



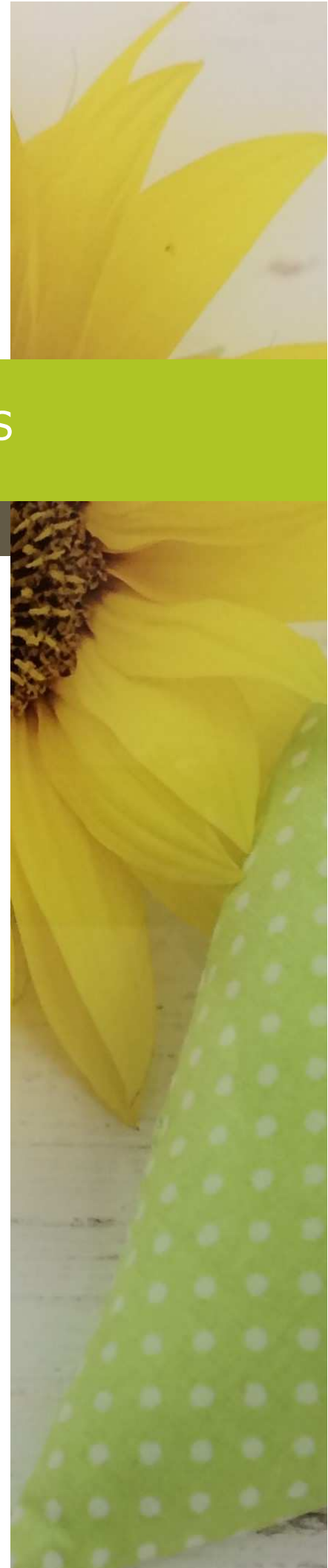
OBJETS : Tout au long de cette trousse, cet encadré affichant une valise vous indiquera des objets importants à préparer pour le déménagement dans un centre d'hébergement.



ASTUCES : Durant la lecture de cette trousse, cet encadré vous proposera des astuces pour bien préparer le déménagement dans un centre d'hébergement.

FICHES EXPLICATIVES

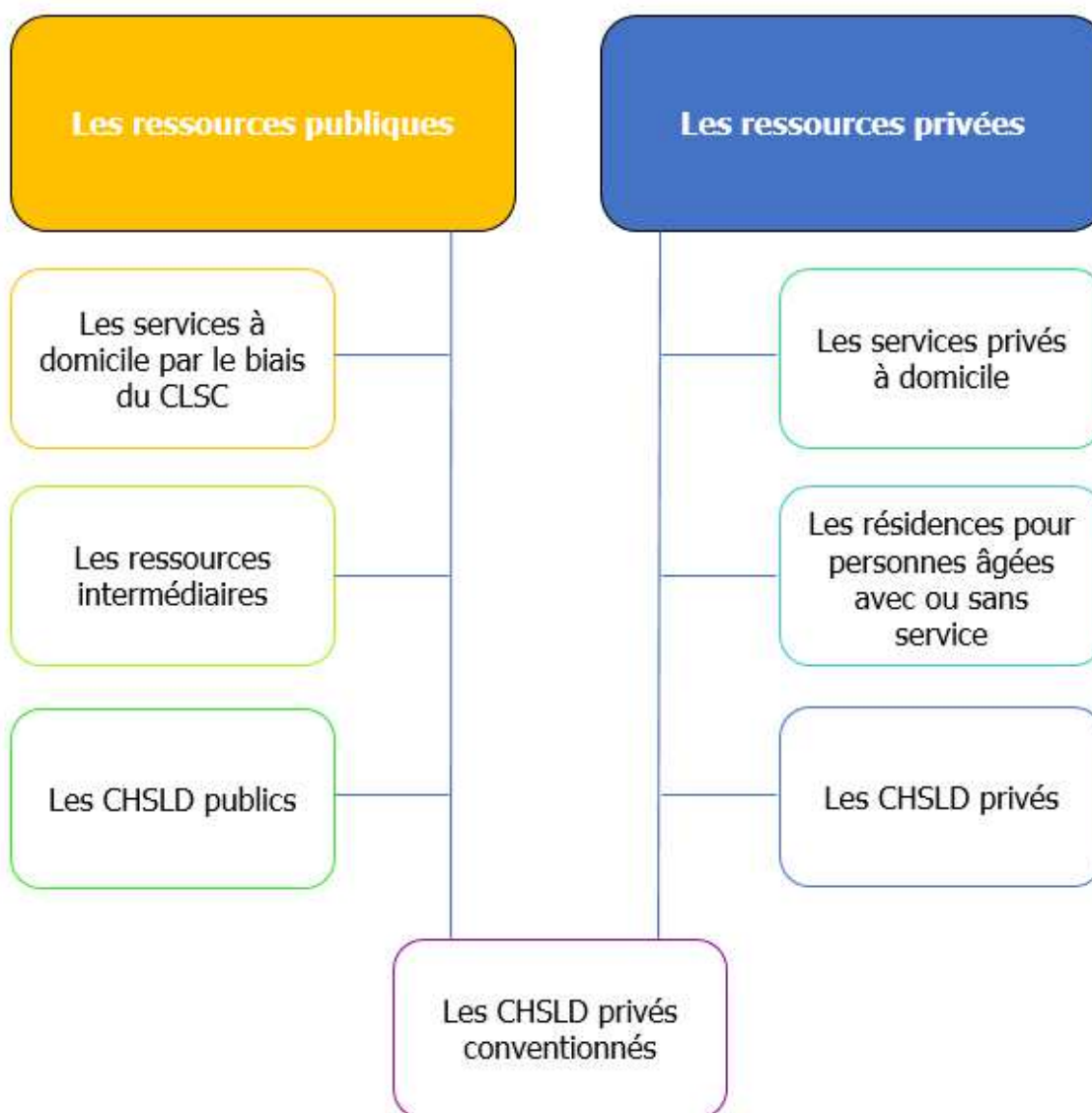
Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



LES TYPES D'HÉBERGEMENT ET DE SERVICES

Cette fiche a pour but de présenter les différents types d'hébergement et de services possibles.

Les types d'hébergement et de services



Pour avoir accès à une place en CHSLD public ou privé conventionné, la personne aînée qui vit à domicile doit nécessairement adresser une demande au Centre local de services communautaires (CLSC) de son quartier pour évaluer son profil d'autonomie et déterminer si elle pourrait y avoir accès. Lors de la réception de la demande, le CLSC évaluera la possibilité de la mettre en contact avec une travailleuse sociale ou un autre intervenant afin de procéder à l'évaluation des besoins et du profil de la personne en perte d'autonomie.

Si l'évaluation effectuée détermine que la personne doit avoir accès à une place en centre d'hébergement, la travailleuse sociale lui demandera d'émettre un choix d'établissement. Le médecin traitant aura aussi à compléter un formulaire (CTMSP médical). Par la suite, la personne aînée sera inscrite sur une liste d'attente centrale sous la responsabilité du Mécanisme d'accès à l'hébergement (MAH) du CISSS ou du CIUSSS de son territoire. Les délais d'attente pour une place en centre d'hébergement peuvent varier selon l'établissement et selon les besoins des personnes en attente sur le territoire. Il est important de savoir que dès qu'une place se libère, la personne aînée et/ou son proche sera contactée par la travailleuse sociale pour une admission dans un délai de **24 à 48 heures suivant l'appel.**

L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT EN CHSLD

Nous avons conçu cette fiche dans le but de répondre aux principales questions souvent rencontrées :

- Comment peut-on obtenir une place en CHSLD?
- Quels sont les délais d'attente?
- La situation est urgente, que faire?

Comment peut-on obtenir une place en CHSLD?

Le professionnel désigné du Centre local de services communautaires (CLSC) procédera, après une rencontre avec la personne aînée et/ou ses proches, à l'évaluation des besoins selon la situation. L'évaluation sera faite sur une ou plusieurs rencontres à l'aide de l'outil de cheminement clinique informatisé (OCCI) utilisé dans le réseau de la santé. Cette démarche permet d'évaluer l'ensemble des besoins de la personne aînée, son fonctionnement quotidien et déterminera le profil Iso-SMAF permettant d'identifier le type d'hébergement requis. Si l'évaluation détermine un besoin d'hébergement en centre d'hébergement, la travailleuse sociale adressera la demande au Mécanisme d'accès à l'hébergement (MAH) du territoire où habite la personne aînée afin de l'inscrire sur la liste d'attente. Le médecin aura aussi à compléter un formulaire (CTMSP médical).

Quels sont les délais d'attente?

Considérant le nombre de personnes en attente ainsi que différents facteurs peuvent influencer la priorité de la demande, il **n'est pas** possible de déterminer, même de façon approximative, le délai d'attente pour une place en CHSLD.

La situation est urgente, que faire?

Si la personne aînée est dans une situation urgente en raison de son état de santé ou celui d'un proche et que le délai d'attente pour obtenir une place dans le CHSLD de son choix est trop long, il faudra joindre la travailleuse sociale assignée à son dossier afin de traiter des options possibles.

LE CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT

La prise de décision d'un changement de milieu de vie est une étape importante. Veuillez vous référer à la fiche « Les étapes d'un changement de milieu de vie » (p.30) afin de mieux comprendre ce qui peut être vécu. Cette fiche vise à présenter les solutions existantes et des pistes de réflexion permettant à la personne aînée et aux proches aidants de s'aiguiller vers le meilleur choix de nouveau milieu de vie.

Généralement, l'hébergement en CHSLD se fait dans un CHSLD du territoire (CISSS ou CIUSSS) de la personne aînée. Pour des raisons exceptionnelles, il est possible de faire une demande hors du territoire. Cependant, la priorité d'une demande hors du territoire et le délai d'attente peuvent varier. Peu importe le lieu de l'hébergement demandé, la demande doit être adressée à la travailleuse sociale impliquée dans son dossier.

Toute personne aînée a la possibilité de choisir l'établissement qu'elle préfère. Cependant, il est possible que la travailleuse sociale lui suggère d'autres établissements dans le but de réduire le délai d'attente.

Les pistes de réflexion pour choisir l'établissement

Voici quelques éléments de réflexion pour faire un choix d'établissement :

- L'éventail de services offerts en lien avec les besoins;
- Le sentiment de confiance envers l'établissement;
- Les commodités de la chambre : dimension, privée, clarté, rangement;
- La possibilité d'utiliser un fauteuil roulant motorisé, triporteur ou quadriporteur;
- Les espaces collectifs;
- Les espaces verts ;
- La proximité pour les proches;
- L'accès à un stationnement pour les visiteurs.

Nous vous invitons à consulter les sites Internet des établissements d'hébergement que vous envisagez afin de valider si les caractéristiques de l'établissement sont en lien avec les besoins ciblés. En parallèle, nous vous conseillons d'échanger avec

la travailleuse sociale assignée pour vous assister dans ce cheminement avant d'arrêter un choix.

Exemples de questions que vous pouvez poser

ÉTABLISSEMENT :

- Les chambres sont-elles privées?
- La salle de bain est-elle dans la chambre?
- Est-ce qu'il y a de la climatisation?
- Quels sont les critères de sécurité à respecter pour aménager la chambre?
- Certains objets de décoration sont-ils interdits? Quels sont les objets permis?
- Qui installe les cadres et les décorations au mur?
- Peut-on peindre la ou les pièces?
- Peut-on apporter les meubles personnels de la maison?

ALIMENTATION :

- À quel endroit les résidents prennent-ils leur repas? Quel est l'horaire?
- Combien y a-t-il de choix de menu par repas?
- Peut-on organiser un repas de famille au sein de la résidence?
- Les proches peuvent-ils dîner avec un résident? Quel est le coût?
- Les proches peuvent-ils apporter des aliments pour un résident?

SÉCURITÉ :

- Est-ce qu'il y a une présence médicale sur semaine?
- Est-ce qu'il y a une présence soignante en tout temps?
- Les proches peuvent-ils sortir le résident à l'extérieur, par exemple, au restaurant?
- Le résident peut-il être amené à la maison pour une nuit ou plus?

HYGIÈNE :

- Quels sont les soins d'hygiène offerts (lavabo, bain, douche) et à quelle fréquence?
- Quels produits sont inclus ou offerts?

ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT :

- Est-ce que des transports en commun sont à proximité?
- Est-il possible de stationner facilement (gratuitement ou non)?

ANIMATION :

- Organise-t-on des activités intérieures et/ou extérieures? À quelle fréquence?
- Le résident peut-il sortir sur le terrain extérieur lorsqu'il le souhaite?
- Des salles sont-elles disponibles pour des réunions familiales? Faut-il faire une réservation?
- Est-ce qu'il y a un calendrier des activités et à quel endroit (babillard, site Internet, courriel)?
- Est-ce qu'il y a des frais à déboursier pour participer aux activités?
- Quels sont les lieux à l'intérieur de l'établissement et du matériel d'animation que les proches peuvent utiliser avec le résident?

ORGANISATION :

- Quelles sont les heures de visite?
- Comment les vêtements sont-ils lavés?

Le coût de l'hébergement public

En CHSLD, la contribution demandée du résident doit être acquittée le premier jour d'hébergement. Les taux sont majorés au mois de janvier de chaque année.

CHSLD publics et privés conventionnés	
Le coût	<p>Se référer au site de la Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) – Hébergement</p> <p>http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/programmes-aide/Pages/hebergement-etablissement-public.aspx</p>
Les biens et services habituellement fournis par l'établissement	<p>Les articles et services nécessaires à l'hygiène personnelle tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les crèmes pour le corps, le shampoing, le désodorisant, le savon de toilette, le dentifrice et les mouchoirs en papier; • Le lavage et l'entretien normal des vêtements de l'usager. La famille de l'usager peut cependant voir à ces tâches.
Les biens et services non compris * Liste non exhaustive	<ul style="list-style-type: none"> • Les services de coiffure; • Les articles de soins personnels (cosmétiques, fixatifs, etc.); • Le tabac et les journaux; • Les repas commandés à l'extérieur; • Les téléphones personnels (ligne fixe ou portable), le téléviseur; • Le traitement spécial des vêtements (nettoyage à sec, reprisage, etc.).

** Il est primordial de se référer à l'établissement afin de connaître les inclusions et les coûts.*

Si la personne hébergée ne peut assumer les frais d'hébergement, elle peut effectuer une demande d'exonération à la RAMQ. Le montant de la contribution sera calculé en fonction de ses revenus, de ses biens, de ses épargnes et de sa situation familiale.



ASTUCES : Afin de calculer la contribution financière pour l'hébergement, nous vous invitons à utiliser l'outil de simulation de la Régie de l'assurance maladie du Québec :

https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/Cah/BY/BYG_GereAdheb/BYG6_CalcC_ontb_iut/BYG6_Accueil.aspx

La planification d'une visite

Selon l'offre de services des établissements, il est parfois possible d'organiser une visite. Dans ce cas, il est recommandé de préparer sa visite à l'avance. Nous vous conseillons de préparer une liste de questions au préalable.



ASTUCES : L'étape du choix d'établissement est une phase importante. Il est possible que la personne aînée et/ou ses proches soient habités par une gamme d'émotions.

Si cette étape s'avère difficile pour vous, n'hésitez pas à demander de l'aide. Vous pouvez en discuter avec vos proches, vos amis, l'intervenante sociale qui vous assiste ou une autre personne significative. Vous pouvez aussi vous référer à la ligne « Info-aidant ».

LES RESSOURCES DURANT L'ATTENTE

Cette fiche vise à vous donner des exemples de ressources existantes pour vous accompagner. En attendant l'hébergement, si vous avez besoin d'aide et de soutien, nous vous invitons à exprimer votre demande à la travailleuse sociale qui vous assiste. Cette dernière pourra vous orienter vers les ressources publiques ou privées pour vous accompagner, vous supporter et vous soulager.

Écoute, soutien et accompagnement

La ligne « **Info-aidant** » est un service téléphonique d'écoute, d'information et de références. Le service, créé pour les proches aidants, est professionnel, confidentiel et gratuit. Les services de la ligne « Info-aidant » permettront aux proches aidants d'être écoutés, informés et référés à des ressources et services près de chez eux et adaptés à leurs besoins.

Ligne « Info-aidant » : 1 855 852-7784

Des **groupes de soutien** sont également organisés régulièrement par des associations ainsi que par des établissements. Ces groupes rassemblent des personnes qui vivent des situations semblables et leur permettent de se soutenir réciproquement en échangeant au sujet d'expériences ou de problèmes communs, vécus au quotidien. Selon l'avis des professionnels, **participer à un groupe de soutien diminue considérablement la lourdeur émotionnelle** (du soutien peut également être apporté par le biais de rencontres individuelles).

Voici une liste incluant des exemples de ressources :

- L'Appui pour les proches aidants d'ainés :
<https://www.lappui.org>
- Le Centre de Jour de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay :
<http://www.residence-berthiaume-du-tremblay.com/centre-de-jour/presentation>
- La Société Alzheimer de Montréal :
<http://www.alzheimer.ca/en/montreal>
- Le Regroupement des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal :
<http://www.raanm.net>
- Le Temps d'une pause :
<https://www.tempsdunepause.org/soutien-psycho-social>

Le Centre de jour

Un Centre de jour est une organisation qui accueille des personnes âgées en perte d'autonomie durant la journée dans le but de les stimuler ou d'améliorer leur condition par des activités thérapeutiques de groupe. Le Centre de jour permet aussi aux proches aidants de bénéficier de périodes de répit. Le Centre de Jour s'adresse à une clientèle à domicile ou en résidence privée.

L'aide et le répit à domicile

Il existe également d'autres organismes communautaires qui offrent aux proches aidants des services à domicile (ménage, soins, compagnie ou autre).

Voici une liste incluant des exemples de ressources :

- Coup de balai :
<http://www.coupdebalai.com>
- La Maissonette Sud-ouest :
<http://lecadre.ca/organismes/la-maissonette-sud-ouest>
- Novaide :
<http://www.novaide.com/index.php/mission>
- Plumeau chiffon et compagnie :
<http://plumeau.qc.ca/profil>
- Remue Ménage / Tellement bien chez soi :
<https://www.tellementbienchezsoi.com>

À noter que plusieurs autres organismes existent pour l'aide et le répit à la maison permettant de dégager du temps pour prendre soins de vous. Nous vous encourageons à vous informer des offres dans votre secteur.

Des organismes existent aussi afin d'offrir du répit à la maison. Baluchon Alzheimer¹ apporte du répit sur de courts séjours (4 à 14 jours) aux aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Pour les détails, vous pouvez vous référer au site Internet :
<https://baluchonalzheimer.com/>

↪ Pour accéder à ce service, il faut joindre la travailleuse sociale du CLSC.

¹ Source : dépliant Baluchon Alzheimer

L'hébergement temporaire et les ressources privées

L'hébergement temporaire	Les ressources privées pour aînés
<p>Si le proche aidant nécessite un répit, l'hébergement temporaire (dans le réseau de la santé) permet l'hébergement de la personne aînée en perte d'autonomie pour une courte durée.</p> <p>Pour déterminer la possibilité d'avoir accès à l'hébergement temporaire, il faut adresser une demande à la travailleuse sociale du CLSC.</p>	<p>Lorsque le maintien à domicile devient trop difficile pour le proche aidant, nous lui conseillons de s'informer sur les services offerts par les résidences privées pour personnes aînées. Celles-ci peuvent être une solution à envisager durant la période d'attente pour un lit d'hébergement en CHSLD public ou privé conventionné.</p>

Les proches aidants ayant des questions concernant les autres types de services disponibles peuvent communiquer avec la ligne « Info-aidant ».

LA PRÉPARATION AVANT L'ENTRÉE EN CHSLD

Le changement de milieu de vie peut être un facteur important de stress. Cette fiche propose des éléments visant à préparer la personne aînée et les proches aidants à la transition vers l'hébergement.

Les mandats d'inaptitude et la procuration

Afin de faciliter les démarches administratives, il est important de débiter les réflexions et les discussions par rapport à la procuration ou aux mesures de protection. Cela peut être utile si la personne aînée ne peut plus agir de manière autonome pour des raisons physiques ou cognitives. Les mesures simples sont le soutien des proches, le pouvoir le représentation (mandat domestique) et l'administration par un tiers. Les mesures juridiques sont le mandat de protection, le conseiller au majeur, la tutelle et la curatelle. Pour obtenir de l'information sur les mesures de protection, veuillez consulter les sites Internet suivants :

- La loi expliquée en un seul endroit :
<https://www.educaloi.qc.ca/>
- Le site du curateur public du Québec :
<https://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/index.html>

Pour de plus amples informations, la personne aînée peut communiquer avec la travailleuse sociale du CLSC qui l'assiste, avec l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, avec un notaire ou avec la chambre des notaires du Québec au numéro suivant : 1-800-NOTAIRE.

Ce que je dois préparer

Lors de l'admission en centre d'hébergement et de soins de longue durée, plusieurs documents sont requis. Nous vous invitons à commencer à les préparer avant l'admission.

Sur le plan administratif

- Le dernier rapport d'impôt complété (si demande d'exonération);
- Les relevés de banque des 6 derniers mois (si demande d'exonération);
- Les mesures de protection en place telles que les mesures simples, les mesures juridiques ou procurations.

Sur le plan médical

- La liste des allergies (médicamenteuses, alimentaires, autres);
- La liste des médicaments;
- Les vaccins reçus;
- Le nom et les coordonnées du médecin de famille;
- La liste des problèmes de santé.

Sur le plan psycho-social

Les informations mentionnées ci-dessous sont habituellement recueillies par le personnel afin qu'il puisse tenir compte des habitudes de vie du nouveau résident dans le cadre de leurs interventions.

Histoire de vie, caractéristiques et habitudes de vie

- L'HISTOIRE DE VIE :
 - *Les informations personnelles* : date et lieu de naissance, lieu de résidence, métier;
 - *La scolarité* : niveau de scolarité, endroit où le résident a étudié et sa spécialité, souvenirs concernant l'école;
 - *La vie amoureuse* : premier amour, année de mariage, nom du conjoint, souvenirs concernant sa vie;
 - *Les intérêts* : loisirs, passe-temps et activités préférées du résident (pêche, bénévolat, couture, musique, sport, voyages, autre);
 - *Les événements significatifs* : tous les souvenirs et les événements positifs et négatifs qui ont marqué sa vie;
 - *Les informations sur les parents*: nom, lieu de résidence, métier, souvenirs importants;
 - *Les informations sur la famille*: nombre de frères et/ou de sœurs et rang dans la fratrie, enfants, petits-enfants, les souvenirs liés à la famille.

- LES CARACTÉRISTIQUES:
 - *Les caractéristiques de la personnalité* : ses qualités et ses défauts, ses forces et ses faiblesses. Par exemples : bon sens de l'humour, autoritaire, jovial, orgueilleux, perfectionniste, solitaire;
 - *Les mots apaisants et les attitudes rassurantes* à favoriser ainsi que les *éléments irritants et stressants à éviter*.



ASTUCES :

Pourquoi ces informations sont-elles importantes?

- ☞ Elles permettent au personnel de mieux connaître l'expérience de vie du résident, de favoriser des interactions positives et de le rassurer dans les moments d'inquiétude;
- ☞ Elles permettent au personnel d'intervenir en abordant des sujets qui touchent le résident et qui suscitent la réminiscence et les souvenirs agréables d'autrefois. En cas d'agitation du résident, elles leur donnent aussi la possibilité de détourner son attention de la source d'agitation;
- ☞ Les caractéristiques de la personnalité aident les membres du personnel à ajuster leur approche et les échanges;
- ☞ Elles permettent au personnel de prévenir les situations qui peuvent susciter certaines peurs ou souvenirs désagréables.

- LES HABITUDES DE VIE :
 - *Les habitudes d'hygiène* : préférence pour le bain ou la douche, à quelle fréquence, à quel moment de la journée, application de parfum ou de crème hydratante, dents naturelles ou dentiers;
 - *Les habitudes de sommeil* : heures du lever et du coucher, préférences pour le sommeil;
 - *Les habitudes alimentaires* : aliments préférés, aversions alimentaires, type d'appétit, habitudes au niveau des repas, intérêt pour les collations.

Favoriser l'adaptation à l'hébergement



OBJETS :

- Il est recommandé d'inclure dans la valise des objets personnels préférés tels que cahier de mots-croisés, cahier de chant, littérature spirituelle ou prise à gros caractères, casse-tête, radio/lecteur CD, portable ou IPAD, IPOD avec écouteurs, jeux de cartes, tricot, activité de bricolage, revues/journaux en lien avec les intérêts (chasse et pêche, menuiserie, cuisine, animaux, autos, mode, voyages, affaires...);
- Du matériel spécialisé peut également être acheté pour des activités adaptées en respect des pertes cognitives.

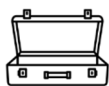
Pourquoi est-ce important?

- Une bonne connaissance par le personnel des intérêts du résident leur permet de lui offrir des activités adaptées à ses besoins, mais aussi de créer des contacts sociaux positifs avec les autres;
- Dans les cas d'agitation, ces objets peuvent être très utiles pour faire de la diversion. Cela permet au personnel de concentrer son attention sur un élément qui suscite son intérêt de manière positive.

Personnalisation de son nouvel environnement

Un environnement personnalisé permet de faciliter l'adaptation et de créer un sentiment d'appartenance lors d'un changement de milieu de vie.

Dans le cas d'atteintes cognitives, la personnalisation de l'environnement contribue à favoriser l'orientation du résident et lui permet de trouver ses repères plus facilement. L'orientation dans le nouveau milieu de vie permet de diminuer l'anxiété chez le résident.



OBJETS : D'autres objets peuvent être inclus dans la valise pour personnaliser le nouvel environnement :

- ☞ Photos (albums, montages, cadres, cadres numériques);
- ☞ Appliqués muraux;
- ☞ Douillette personnelle;
- ☞ Lampe personnelle;
- ☞ Littérature préférée placée à des endroits accessibles.

Les possibilités de personnalisation de la chambre ne sont pas les mêmes dans tous les établissements. N'hésitez pas à poser des questions à ce sujet.

Nous vous invitons à préparer l'ensemble de ces éléments au fil des semaines. Ces étapes permettent de vous préparer graduellement à la transition.



ASTUCES : Il est important d'inclure le résident dans cette démarche selon son souhait et ses capacités.

L'ADMISSION EN CHSLD

Lors de l'entrée en établissement, plusieurs professionnels interviendront. Dans les premiers jours suivant son admission, autant le résident que ses proches seront fortement sollicités. Cette fiche vise à présenter le déroulement typique d'une admission et à vous préparer aux types d'information que vous recevrez.

Comment se passent les premiers jours?

Les données et les documents recueillis par l'équipe administrative

- Une fiche d'identité : les informations personnelles de la personne aînée sont recueillies (nom, prénom, numéro d'assurance maladie, médecin traitant);
- Une fiche de répondant(s) : les répondants sont les personnes à joindre;
- Un document relatif au régime de protection ou aux mesures alternatives, s'il y a lieu (veuillez vous référer à la fiche « La préparation avant l'entrée en CHSLD ») : une copie attestant la mesure alternative ou le régime de protection;
- Un document de consentement à la prise de photos;
- Un document de consentement aux soins : toute personne a le droit d'accepter ou de refuser de recevoir des soins de santé. Le personnel médical doit donc s'assurer que la personne consente avant de lui donner de tels soins. Dans tous les cas, cette décision doit être libre et éclairée;
- Un document d'autorisation portant sur la communication de renseignements contenus au dossier de la pharmacie antérieure du résident.

Les données et les documents recueillis par l'équipe soignante

Durant les premiers jours, le nouveau résident et/ou ses proches seront en contact avec le personnel de soins et le chef d'unité. Les données suivantes, qui seront recueillies, leur permettront d'établir un premier plan d'intervention qui évoluera au fil des jours.

- La collecte de données incluant entre autres :
 - L'alimentation;
 - La sécurité;
 - Les allergies;
 - La respiration;
 - L'assistance à la toilette;
 - L'entretien des vêtements;
 - La propreté : soins intimes, lavage des cheveux, types de bain;
 - La mobilité : assistance et moyens d'aide.

- Un inventaire de ses biens personnels : pièces d'identité, carte de crédit, somme d'argent, prothèse, fauteuil roulant, objets de valeur, appareil électrique et électronique ou autre;

Également, le médecin et/ou l'infirmier(ère) discutera des documents ci-dessous :

- Le document relatif au niveau d'intensité thérapeutique;

- Le document relatif à l'autorisation du tuteur curateur, du mandataire ou du proche pouvant consentir aux sorties extérieures d'une personne inapte avec ou sans consentement médical;

- Le questionnaire relatif à l'offre de soins d'hygiène complets;

- Le document relatif au consentement au service d'entretien des vêtements;

- Les formulaires de consentement concernant la vaccination contre l'influenza et l'antipneumocoque;

- Le document relatif aux directives médicales anticipées.

Les **Directives médicales anticipées (DMA)** consistent en un écrit par lequel une personne majeure et apte à exprimer sa volonté indique à l'avance les soins médicaux qu'elle accepte ou refuse de recevoir dans le cas où elle deviendrait inapte à consentir à des soins dans des situations cliniques précises. Lorsqu'une personne devient inapte à consentir à des soins, les professionnels de la santé doivent respecter les choix qu'elle a exprimés dans ses directives médicales anticipées.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au site Internet suivant :
<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/volontes/Pages/directives-medicales-anticipees.aspx>

Qu'est-ce que la rencontre interdisciplinaire?

Plusieurs professionnels de la santé peuvent rencontrer le nouveau résident et/ou ses proches dans les jours qui suivent l'admission dans l'établissement :

- Le médecin;
- Le pharmacien;
- Le personnel de soins infirmiers (infirmier(ère)s et infirmier(ère)s-auxiliaires) qui sont impliqués dans le quotidien;
- Les préposés aux bénéficiaires (PAB) qui sont impliqués dans le quotidien;
- Le nutritionniste;
- L'ergothérapeute, le physiothérapeute et le thérapeute en réadaptation physique;
- L'intervenant psychosocial;
- L'intervenant en soins spirituels;
- L'éducateur spécialisé, l'animateur.

Par la suite, environ 4 à 6 semaines après son admission, le résident et/ou ses proches sont conviés à la rencontre interdisciplinaire. Chaque professionnel expose les constats de son évaluation et un plan d'intervention individualisé (PII) est élaboré en collaboration avec le résident et/ou ses proches.

Quel est le rôle du proche aidant?

Le rôle du proche aidant suite à l'entrée en hébergement

Votre rôle comme proche aidant sera différent lorsque votre proche sera en milieu d'hébergement. Chaque proche aidant constatera cependant que son rôle n'est pas moins important qu'avant. L'adaptation à ce nouveau rôle pourrait passer par une période de transition s'étalant de quelques semaines à quelques mois. Il est fortement recommandé aux proches aidants de conserver un rôle actif et d'exprimer leur désir de s'impliquer aux professionnels du centre d'hébergement.

Le déménagement et l'adaptation à un nouveau milieu de vie sont des étapes importantes. Veuillez vous référer à la fiche « Les étapes d'un changement de milieu de vie ».

Comment surmonter cette transition?

Il est possible qu'un proche aidant souhaite obtenir de l'aide pour faire face à cette situation. Il existe plusieurs ressources vers lesquelles un proche aidant peut s'orienter :

- Le soutien de la travailleuse sociale de l'établissement, de celle du CIUSSS ou même d'une travailleuse sociale en bureau privé²;
- Un groupe de soutien composé d'autres proches aidants qui vivent la même réalité.

² Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec : <https://beta.otstcfq.org/>

LES VISITES AUPRÈS D'UN RÉSIDENT

Le temps de visite est important à la fois pour le résident et le proche. Suite à l'admission en CHSLD, les visites peuvent parfois être difficiles pour les résidents et/ou les proches, surtout si l'hébergement n'était pas l'option de premier choix. Elles peuvent parfois être des moments de récriminations, de tristesse, de colère ou encore de déni pour le résident en adaptation dans son nouveau milieu de vie. En conséquence, il est recommandé de se préparer afin de rendre les visites les plus agréables possible, ce qui aura pour effet de sécuriser le résident et de favoriser son adaptation.

Exemples d'activités à faire lors de vos visites

- Lire un livre, un magazine, une revue;
- Feuilletter un livre d'images;
- Chanter;
- Jouer à des jeux de société;
- Discuter de moments de son histoire de vie (sans donner trop d'importance à l'authenticité des faits);
- Faire des activités qui favorisent le toucher (massage, coiffure, manucure);
- Faire des activités autour d'un repas;
- Apporter une collation à préparer;
- Vérifier les installations offertes (jardin, salle pour visionnement de films).
- Emballer un cadeau;
- Sortir à l'extérieur;
- Amener un animal de compagnie lors de la visite (selon la politique de l'établissement);
- Visionner un film ou un enregistrement familial;
- Aller voir des vidéos humoristiques, d'animaux ou de musique sur Internet;
- Décorer la chambre avec la personne hébergée;
- Parler de soi, du travail, des enfants, de vos émotions par rapport au vécu de votre proche pour valider les siennes, etc.
- Marcher, faire de l'exercice ou de la relaxation;
- Utiliser le matériel disponible aux résidents et proches pour les activités.

Astuces pour échanger avec les personnes présentant des déficits cognitifs :

- ✓ Adapter les activités aux capacités cognitives du résident;
- ✓ Éviter de mettre en échec la personne en lui posant des questions auxquelles elle ne peut répondre en raison de l'atteinte de la mémoire;
- ✓ Éviter de confronter la personne en lui rappelant qu'elle a « oublié ». Autant que possible, il est recommandé de faire de la diversion. L'humour est souvent utile pour désamorcer ce type de situations.

Lorsqu'il est difficile de quitter l'établissement parce que le résident veut également partir, il peut être astucieux de quitter lorsqu'une activité est en cours ou durant la période du repas. Le personnel de l'établissement peut vous aider à surmonter les moments difficiles et à développer des stratégies avec vous.

LES ÉTAPES D'UN CHANGEMENT DE MILIEU DE VIE

Le changement de milieu est composé de 3 étapes³ principales:

1. La prise de décision;
2. Le déménagement;
3. L'ajustement.

1. La phase de prise de décision

En lien avec le lieu d'habitation de la personne aînée, la phase de prise de décision est déclenchée par la détérioration de son état de santé physique, mentale ou cognitive. La prise de décision peut devenir nécessaire en raison d'une diminution progressive ou rapide de l'autonomie dans les activités de tous les jours, d'une crise familiale, de l'épuisement des aidants ou d'un manque de soutien social.

Cette phase est parfois difficile à vivre car elle peut faire ressortir des préjugés ou des croyances erronées. La personne aînée ou ses proches pourront penser que le changement de résidence entraînera une perte de liberté, un sentiment de solitude et une détérioration incontournable de sa santé physique, psychologique et cognitive.

Cette phase peut être teintée par un sentiment de **désorganisation** ou de **se sentir dépassé**.



ASTUCES : Mettre l'accent sur les avantages recherchés par ce changement d'habitation : recherche de sécurité, de soins, de briser son isolement par le contact avec ses pairs, d'augmenter ses opportunités de loisir. Malgré une charge émotive forte, il est recommandé que la personne aînée soit impliquée dans ces démarches et dans le processus de décision.

³ SANDBERG, LUNDH et NOLAN in TRUCHON, M. (2009). *Étude exploratoire du soutien social dans le processus menant à l'hébergement des aînés en perte d'autonomie*, Université de Montréal.

2. La phase du déménagement

Cette phase peut être caractérisée par la présence d'une charge émotionnelle importante autant pour les proches que pour la personne âgée. L'entrée en centre d'hébergement peut bouleverser le quotidien de la personne âgée : perte de son intimité, changement significatif dans sa routine, changement d'environnement social, perte de ses voisins, d'objets familiers qui meublaient son quotidien.

Les impacts possibles, pour le nouveau résident sont, par exemples :

- ✓ Impacts physiques : baisse de l'appétit, perturbation du sommeil, certains problèmes de santé peuvent s'aggraver;
- ✓ Impacts affectifs et psychologiques : manifestation de colère, de peine et d'anxiété;
- ✓ Impacts cognitifs : augmentation de la confusion et de la désorientation.

Cette phase peut être synonyme de **perte de repères et de source de stress.**



ASTUCES : Essayez de recréer un environnement familier en personnalisant la chambre et ce, en impliquant la personne âgée afin qu'elle retrouve un certain sentiment de contrôle. Les proches aidants doivent autant que possible développer un partenariat avec l'équipe de soins et le personnel de la résidence.

3. La phase d'ajustement

Pouvant durer plusieurs mois, cette phase est caractérisée par un enchevêtrement de sentiments chez le résident tels que par exemples la diminution de l'inquiétude, la tristesse ou la solitude avant d'atteindre l'adaptation complète. En parallèle, les proches peuvent éprouver un sentiment de colère et de culpabilité face à la situation. Durant cette phase, la relation entre le résident et ses proches peut être complexe.

Les proches sont encouragés à mettre leurs connaissances de la personne hébergée au service de l'intégration du résident. Ils connaissent ses habitudes de vie et peuvent maintenir des éléments de routine. Ils peuvent aussi participer aux nouvelles activités offertes afin de faciliter son intégration. Pour l'accompagner, les proches peuvent faire appel aux professionnels ou participer à des rencontres de groupe offertes aux aidants afin d'obtenir du soutien dans le processus d'adaptation.

Cette phase se caractérise par **la reconstruction du lien et par l'acceptation de la situation.**



ASTUCES : Durant le processus de transition, il faut **reconnaître et accepter que des émotions se manifestent.** Afin de pallier les difficultés, il est recommandé que les proches aient une écoute attentive et empathique et qu'ils n'hésitent pas à demander de l'aide pour eux-mêmes.

Le changement de milieu est une étape déterminante pour la personne aînée et pour ses proches. Cette trousse a repris les étapes clés du processus afin de vous soutenir dans cette transition.

Cette trousse résume le processus général, mais il est évident que toutes les situations sont uniques. Nous invitons chaque personne aînée et ses proches à joindre la travailleuse sociale qui l'assiste et/ou les ressources existantes pour trouver des réponses à leurs questions.

Nous espérons que cette transition se fera de manière harmonieuse pour le futur/nouveau résident ainsi que pour ses proches.

DOCUMENTS

- Appui., *Portrait démographique des proches aidants d'ainés au Québec*, « Faits saillants de l'étude produite par l'Appui par les proches aidants d'ainés, en collaboration avec la firme SOM », 2016, 5p
- Dépliant de l'Appui pour les proches aidants d'ainés
- Dépliant de la Fondation Baluchon Alzheimer
- TRUCHON, M., *Étude exploratoire du soutien social dans le processus menant à l'hébergement des aînés en perte d'autonomie*, Université de Montréal, Juillet 2009, 251p

SITES INTERNET

- Le site du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal [Consulté en octobre 2018] : <https://ciusss-nordmtl.gouv.qc.ca/accueil/>
- Le site du Ministère de la Santé et des Services sociaux [Consulté en Octobre 2018] : <http://www.msss.gouv.qc.ca/>
- Le site de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec [Consulté en octobre 2018] : <https://beta.otstcfq.org/>
- Le site de la Régie de l'Assurance Maladie du Québec [Consulté en Octobre 2018] : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/programmes-aide/Pages/hebergement-etablissement-public.aspx>
- Le site de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay [Consulté en Octobre 2018] : <http://residence-berthiaume-du-tremblay.com/>

1635, boul. Gouin Est
Montréal (Québec) H2C 1C2
Téléphone : 514-381-1841

Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**

